

Plateforme électronique – publication : 24 mai 2024

MUNICIPALITE DE SAVIESE
mise à l'enquête publique

L'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique la.les demande.s en autorisation de construire formulée.s par :

- Requêteur : Reynard Marie Hélène, Savièse
Propriétaire : Hoirie Charly Reynard et Mme Isabelle Reynard, Savièse
Architecte : Charly Gaillard & Fils SA, Erde
Type de réalisation : la pose d'une PAC extérieure
Situation : parcelle no 6776, plan no 42, au lieu-dit « Chandolin » - coordonnées 590'798/121'804
Zone : Villages
- Requêteur : Perroud Jonathan, Savièse
Propriétaire : Perroud Sara et Claude, Savièse
Type de réalisation : la pose d'une porte de garage
Situation : parcelle no 6132, plan no 37, au lieu-dit « Granois » - coordonnées 592'008/121'877
Zone : Villages
- Requêteur : Maurer Catherine et Gérard, Savièse
Propriétaire : Maurer Catherine et Gérard, Savièse
Architecte : Maurer Jean-Philippe, Sierre
Type de réalisation : la transformation d'un bâtiment existant
Situation : parcelle no 3858, plan no 28, au lieu-dit « Prinzières » - coordonnées 593'383/122'497
Zone : Résidentielle R30
- Requêteur : Comina Architecture SA, Sion
Propriétaire : Héritier Marie Paule, Héritier François et Héritier Samuel, Savièse
Architecte : Comina Architecture SA, Sion
Responsable du projet : Zedi Michael, Sion
Type de réalisation : la construction d'un couvert pour terrasse existante avec panneaux photovoltaïques en toiture
Situation : parcelle no 4242, plan no 30, au lieu-dit « Roumaz » - coordonnées 1'121'578/2'592'864
Zone : Zone d'extension des villages E50
- Requêteur : Oess Andrea, Savièse
Propriétaire : Oess Armin, Savièse
Architecte : Oess Andrea, Savièse
Type de réalisation : l'installation d'une pompe à chaleur extérieure
Situation : parcelle no 7275, plan no 6, au lieu-dit « Les Rochés » - coordonnées 1'123'720/2'593'596
Zone : Zone touristique

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal. Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

Savièse, le 24 mai 2024

L'ADMINISTRATION COMMUNALE